DISCOURS

DU TRIBUNAL DE CASSATION

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Prononcé par M. GARRAN-COULON, Président de ce Tribunal, à la Séance du 22 Juin 1791 ;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

Essentiellement attachés à l'Assemblée Nationale par la loi de notre établissement, nous venons dans ce nouvel orage, qui, comme tous les autres, ne fera que hâter les progrès de la Constitution, de la Liberté & du bonheur pbulic, nous venons protester de notre soumission à vos Décrets, & renouveler en vos mains le serment de fidélité à la Nation & à la Loi ; à la Nation, dont vous êtes les

dignes Repréſentans, à la Loi, qui conſerve toute ſa force & ſa pureté, puiſqu'elle ne ceſſe pas d'être l'expreſſion de la volonté générale.

Réponſe de M. Alexandre Beauharnois, Préſident.

L'Aſſemblée Nationale a déjà reçu les témoignages de fidélité de pluſieurs Départemens du Royaume; le vœu du Peuple ſe manifeſte; l'ordre eſt maintenu dans la Capitale: tout concourt à garantir aux Amis de la Liberté que leur ouvrage ſera reſpecté, & que le grand événement par lequel on a vainement tenté de l'ébranler, ne ſervira qu'à prouver au monde entier que des François libres par l'effet de leurs vœux, de leur courage & des lumières de leur ſiècle, ne peuvent ceſſer de l'être qu'en périſſant tous juſqu'au dernier.

L'Aſſemblée, ſatisfaite de votre hommage, vous invite à aſſiſter à ſa Séance.

Signé, Alexandre BEAUHARNOIS.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.